

LICENCE MENTION SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

PARCOURS CMI ELECTRONIQUE RADIOFRÉQUENCE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Semestre 2

UE transversale

6 crédits ECTS

Volume horaire

Travaux Dirigés : 43.5h

Cours Magistral : 22h

Langues (anglais et communication)

2 crédits ECTS

Volume horaire

Travaux Dirigés : 27.5h

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
EC	CC	Autre nature		2/10	Anglais
EC	CT	Ecrit - devoir surveillé	90	4/10	Anglais
EC	CC	Ecrit et/ou Oral		4/10	Communication

Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
EC	CT	Ecrit - devoir surveillé	60	6/10	Anglais
EC	CT	Ecrit - devoir surveillé	60	4/10	Communication

Préparation à la vie professionnelle 1

1 crédits ECTS

Volume horaire

Travaux Dirigés : 2h

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
EC	Autre modalité	Autre nature			Non évalué

Compétences numériques

1 crédits ECTS

Volume horaire

Travaux Dirigés : 14h

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
EC	CT	Travaux Pratiques	120	1/1	

Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
EC	CT	Travaux Pratiques	120	1/1	1/3 de l'UE transversale

UE libre

2 crédits ECTS

Volume horaire

Cours Magistral : 22h

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
EC	CT	Ecrit - devoir surveillé	60	1	1/3 de l'UE transversale

Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
EC	CT	Ecrit - devoir surveillé	60	1	1/3 de l'UE transversale